

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE BIBLIOLOGIE

**3^e conférence nationale des Bibliothèques et Centres de documentation de
la RDC**

Kinshasa (24 mai – 28 mai 2005)

Les Bibliothèques de l'Université de Kinshasa

par

Eugène ZIAKWAU Buna

**Responsable de la bibliothèque facultaire des Sciences agronomiques de l'Université de
Kinshasa**

Dorothée MAKWANZA Mbishi Ambele

**Bibliothécaire en chef de l'Université de Kinshasa et enseignante au département des
Sciences et Techniques documentaires de la faculté des Lettres et Sciences humaines de
l'Université de Kinshasa**

Moïse ISE-BIRA Mitandi

Bibliothécaire de 2e classe à l'Université de Kinshasa

Léon KONGOLO Lumamba

Bibliothécaire principal à l'Université de Kinshasa

Introduction

Dans une bibliothèque, la politique documentaire est souvent assimilée à la politique des acquisitions. Bertrand Calenge qui la définit comme : « la politique de gestion des collections, au-delà des principes et procédures de leur constitution »¹ ne fait pas exception à la règle même s'il reconnaît qu'elle s'inscrit dans le cadre plus large de la gestion des objectifs de la bibliothèque, et insiste sur « le rapport de la collection à la collectivité » et « la dimension prospective de la constitution d'une collection ».

Dans une conférence prononcée à Bourg-en-Bresse le 8 juin 2004 lors de la journée professionnelle des documentalistes de l'Ain, Marie-France Blanquet suggère qu'une réflexion sur la politique documentaire conçue comme politique d'information devrait prendre en considération les sept facettes suivantes ou « 7M » :

- « Men » : par et pour qui un système d'information ?
- « Message » : pourquoi un système d'information ?
- « Material » : quel matériau ou information constitue et maintient le système d'information ?
- « Machines » : quel équipement ou outil pour le système d'information ?
- « Method » : comment réaliser et utiliser un système d'information ?
- « Money » : avec quel moyen financier réaliser et maintenir un système d'information ?
- « Measurement » : comment évaluer un système d'information ?

Enfin, pour Paul-Dominique Pomart et Eric Sutter, la politique documentaire « est ce qui conditionne l'organisation et la gestion de la fonction documentaire d'un organisme »². Il s'agit d'objectifs et de missions qui ont une influence sur les politiques d'acquisition et de gestion du fonds, le traitement et la diffusion des documents, la gestion des compétences et la communication et sur ses partenariats. Les deux auteurs insistent sur la nécessité de l'évaluation en tant que composante de la politique documentaire.

L'évaluation qui va suivre va mesurer la place qu'occupe la politique documentaire dans les bibliothèques de l'Université de Kinshasa (UNIKIN). Il s'agit de la première évaluation du niveau atteint par l'Université de Kinshasa (UNIKIN) dans l'organisation et la gestion de ses bibliothèques vu que leurs représentants n'étaient pas présents au cours de la dernière évaluation des bibliothèques universitaires du Zaïre tenue à Kinshasa³.

Historique

La tradition universitaire congolaise est relativement récente. En effet, c'est en 1949⁴ que la première université du Congo a vu le jour à Léopoldville (aujourd'hui, Kinshasa) sous le nom de Centre universitaire Lovanium. En 1954, elle a obtenu le statut d'université et est devenue l'Université Lovanium. Les deux autres universités congolaises ont respectivement été créées en 1956, pour l'Université officielle du Congo (UOC), actuellement l'Université de Lubumbashi (UNILU) et en 1963, pour l'Université libre du Congo (ULC), actuellement l'Université de Kisangani (UNIKIS). En 1971, la première réforme de l'enseignement supérieur et universitaire congolais a enlevé la personnalité juridique à ces trois universités au profit de l'Université nationale du Zaïre (UNAZA).

Cette université regroupait, outre l'ensemble des instituts supérieurs pédagogiques et techniques du pays, les trois universités précitées sous forme de campus. Ainsi parlait-on de : l'Université nationale du Zaïre/ Campus de Kinshasa, l'Université nationale du Zaïre/ Campus de Kisangani et l'Université nationale du Zaïre/ Campus de Lubumbashi⁵. En 1981, la seconde réforme universitaire a, notamment, institué le Campus universitaire de Kinshasa en établissement public. L'Université de Kinshasa

¹ CALENGE, Bertrand – *Conduire une Politique documentaire*. Paris : Electre – Editions du Cercle de la Librairie, 1999, p.10.

² POMART, Paul-Dominique et SUTTER, Eric – *Dictionnaire encyclopédique de l'Information et de la documentation*. Paris, Nathan, 1997. p.458.

³ Séminaire d'orientation sur les bibliothèques universitaires tenu au Centre Nganda du 24 au 31 janvier 1990.

⁴ Le Centre universitaire Lovanium a obtenu la personnalité juridique en tant qu'établissement d'utilité publique par l'arrêté royal du 21 février 1949. Ses premiers statuts furent publiés dans le bulletin officiel n° 4 du 15 avril 1949

⁵ Université nationale du Zaïre – *Organisation des études*. Kinshasa, Puz, 1977. p.9.

(UNIKIN)⁶ est alors créée, elle était mise sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire et jouissait d'une personnalité juridique.

Organisation et Gestion de la bibliothèque universitaire

Localisation

Située à 25 kilomètres du centre-ville dans la ville province de Kinshasa sur la colline du Mont Amba dans la commune de Lemba, l'Université de Kinshasa créée à l'origine pour cinq mille étudiants en compte aujourd'hui plus de vingt-cinq mille et est structurée de la manière suivante :

Structures organiques de l'Université

Le Conseil de l'Université comprend le Comité de gestion, les Doyens des facultés, le Bibliothécaire en Chef, les Responsables des centres de recherches et des entités autonomes ainsi que les Représentants des étudiants.

Dans le Comité de Gestion, on retrouve le Recteur, le Secrétaire général académique et le Secrétaire général administratif, l'Administrateur du budget.

Le Conseil des Facultés comprend le Bureau facultaire (Décanat), tout le corps enseignant, le Doyen, le Vice-doyen chargé de l'enseignement et le Vice-doyen chargé de la recherche, le Secrétaire académique et le Secrétaire administratif et financier.

Le Conseil des Départements et des centres attachés aux facultés est composé du Chef de département, du Secrétaire de département chargé de l'enseignement, du Secrétaire de département chargé de la recherche et du Responsable de la bibliothèque facultaire.

L'Université de Kinshasa comprend dix facultés, une bibliothèque centrale et dix-huit bibliothèques spécialisées. La bibliothèque centrale a la mission de contrôler les dix-huit bibliothèques spécialisées. Dix de ces bibliothèques appartiennent aux facultés suivantes :

- faculté d'Agronomie
- faculté de Droit
- faculté d'économie et de gestion
- faculté des Lettres et Sciences humaines
- faculté de Médecine
- faculté de Pharmacie
- faculté Polytechnique
- faculté de psychologie et des Sciences de l'éducation
- faculté des sciences
- faculté des Sciences sociales, administratives et politiques

Et aux Départements de polytechnique et de démographie. Et à dix des centres de recherches suivants :

- Centre pour la coordination de la Recherche et de la Documentation Sciences Sociales (CERDAS)
- Centre de recherche nucléaire de Kinshasa (CRENK)
- CIEDOS
- Chaire Unesco
- École Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion intégrés des Forêts et territoires Tropicaux (ERAIFT)
- Institut national d'études et de recherches agronomiques (INERA)
- Centre neuropsychopathologique du Mont-Amba (CNPP)
- École de santé Publique
- Institut de Recherches Économiques et sociales (IRES)] [Je ne comprends pas ?]

⁶ Ordonnance-loi n°81-142 du 3 octobre 1981 portant création d'un établissement public dénommé « Université de Kinshasa »

Organisation des bibliothèques de l'Université

La bibliothèque de l'Université de Lovanium dépendait elle aussi du recteur⁷. La bibliothèque centrale était dirigée par le bibliothécaire en chef qui occupait le rang de doyen et qui siégeait au Conseil de l'Université. Il était secondé par un bibliothécaire en chef adjoint. Les quatre départements de la bibliothèque centrale avaient à leur tête quatre chefs de départements. Il s'agissait du Département des Acquisitions, Dons et Échanges, du Département du Catalogage et de la Classification, du Département des Périodiques et du Département des Références et de la Circulation.

Enfin, il y avait aussi un responsable pour chaque bibliothèque de faculté et un responsable pour les bibliothèques des centres de recherche. Si cette structure n'a pas beaucoup évolué aujourd'hui, elle s'est assez alourdie. Le bibliothécaire en chef est secondé de deux bibliothécaires en chefs adjoints, un secrétaire scientifique est apparu et le nombre de départements est passé de huit à quatre (acquisitions, catalogage, communication, conservation, audio-visuel, coopération, études et publications et périodiques). Il y a lieu de se demander la nécessité de tous ces départements et le rôle exact qu'ils jouent au sein de la bibliothèque centrale surtout vu le ralentissement actuel des activités. À l'origine, les chefs de départements coordonnaient tous les travaux intellectuels et techniques de la chaîne documentaire avant de les transmettre aux différentes bibliothèques des facultés et des centres de recherche. Cette tâche est aujourd'hui assurée par les responsables des bibliothèques spécialisées eux-mêmes soulignant l'absence d'une politique globale de coordination à l'échelle de l'université. La conséquence d'une telle situation est naturellement une perte de maîtrise pour la bibliothèque centrale de la politique de gestion du fonds documentaire de l'Université de Kinshasa (UNIKIN). Aujourd'hui, la bibliothèque centrale se trouve dans l'incapacité de donner le chiffre exact du fonds documentaire.

Ressources Humaines

Ainsi qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, le personnel affecté à la bibliothèque est nommé et promu conformément aux conditions fixées par les textes statutaires. Son statut est le même que celui du personnel académique et scientifique et du personnel administratif et technique.

Tableau n° 1. Effectifs globaux

Personnel académique			Personnel scientifique		Personne administratif, technique et ouvrier							
BC	BCA	BP	B1 ^{ère} classe	B2 ^e classe	Agents de commandement				Agents de collaboration et d'exécution			
1	2	4	13	8	DCS	D	CD	CB	ATT1	ATT2	AGB1	AGB2
1	2	4	13	8	1	-	1	14	6	3	3	1

Légende :

BC : Bibliothécaire en chef ; BCA : Bibliothécaire en chef adjoint ; BP : Bibliothécaire principal ; B1^{ère} Cl. : Bibliothécaire de première classe ; B2^e Cl. : Bibliothécaire de deuxième classe ; DCS : Directeur chef de Service ; D : Directeur ; CD : Chef de division ; CB : Chef de bureau ; ATT1 : Attaché de bureau de première classe ; ATT2 : Attaché de bureau de deuxième classe ; AGB1 : Agent de bureau de première classe ; AGB2 : Agent de bureau de deuxième classe.

⁷ Ordonnance n°025/81-142 du 3 octobre 1981, portant création de l'Université de Kinshasa

Tableau n° 2. Effectifs par faculté

Faculté	Personnel acad.			Personnel sc.	
	BC	BCA	BP	B1 ^{ère} classe	B2 ^e classe
Agronomie	-	-	-	1	-
Droit	-	-	-	1	-
Économie	-	-	-	-	1
Lettres	-	-	1	-	1
Médecine	-	-	-	-	1
Pharmacie	-	-	-	-	-
Polytechnique	-	-	-	-	-
Sciences	-	-	-	-	-
Sciences de l'Éducation	-	-	-	-	1
Sciences sociales	-	-	-	1	-
BC	-	3	3	-	-
Départ. sces & tech Doc	1	1	-	-	-

Tableau n° 3. Nombre d'agents administratifs de la bibliothèque

Faculté	Nombre	Sexe	Grade	Études faites	Fonctions
Agronomie	1	M	CB	Primaire	Réceptionniste
Chaire Unesco	1	F	ATT2	G3	Chargé de classement
Démographie	3	M	ATT2	G3 PP4 6e Primaire	Bibliothécaire Commis bibliothécaire Nettoyeur
Droit	5	M (5) F (1)	CB (1) ATT1 (2) ATT2 (1) AGB1 (1)	PP3, PP5 PP6, D6	Secrétaire trésorier Préposé au prêt Réceptionniste Nettoyeur
Lettres	3	M	Bibl. 2 Cl CD ASS	DSB Dipl. en Droit L2 en Lettres	Bibliothécaire Commis bibliothécaire
Médecine	4	M	C.B. (2) ATT1 (1) ATT2 (1)	PP3 + PP5 - PP6	Relieur Secrétaire Préposé à la salle de lecture Préposé
Pharmacie	3	M (1) F (2)	ATB1 (1) ATB2 (2)	G3 PP4 PP3	Commis bibliothécaire
Polytechnique	-	-	-	-	-
Sciences	3	M (2) F (1)	CB (2) ATT2 (1)	G3 Gestion D6 (2)	Chargé de prêt Circulation / Document Réception
Sciences de l'éducation	-	-	-	-	-
Sciences économiques	8	M	CB (6) ATT1 (1) ATT2 (1)	L2 (1) G3 (2) D6 (5)	Commis bibliothécaire
Sciences sociales	6	M (4) F (2)	CB (2) ATT1 (2) ATT2 (1) AGB1 (1)	D6 PP3 D6 (2) PP5 G3 ISTM	Documentaliste Dactylographe Bibliothécaire
	36				

En nous basant sur les normes de l'Unesco, il est important de souligner que cet effectif de trente-six agents et vingt-huit bibliothécaires demeurent largement insuffisants pour répondre aux attentes des usagers de nos bibliothèques. En effet contrairement à la norme qui stipule qu'il faut un agent pour quatre-vingts étudiants et un bibliothécaire pour deux cent vingt-cinq étudiants, on constate qu'à l'Université de Kinshasa (UNIKIN) le ratio entre le nombre d'étudiants est de un bibliothécaire pour sept cent quarante étudiants⁸. Il est donc indispensable que l'université pense à engager davantage de bibliothécaires et se préoccupe de leur formation permanente pour répondre comme il se doit aux besoins des usagers. En outre, ce personnel déjà insuffisant ne présente pas les compétences techniques et professionnelles demandées, l'assiduité au travail, l'engagement réel à la cause de l'enseignement et de la recherche, bref le sens du métier et le professionnalisme. Il s'agit là d'une somme d'avatars résultants du manque de sérieux dans la politique de recrutement. Il n'existe pas un réel service des ressources humaines pour orienter les employés suivant leurs compétences, leurs qualités et leur niveau. Les conditions de salaires et de travail sont précaires, le personnel est assez âgé et on remarque l'absence d'une politique sérieuse de formation continue (organisation de séminaires, de stages de recyclage,...) pour tout le personnel de la bibliothèque.

Ressources Documentaires

Tableau n° 4. Ressources documentaires.

Facultés	Volumes	Périodiques en cours	Périodiques éteints	Thèses	Mémoires ⁹	Total général
BC	2 500	6	-	-	-	2 506
Agronomie	1 022	27	0	5	646	1 700
Droit	3 758	74	192	89	9 092	13 205
Lettres	2 876	302	109	109	0	3 396
Médecine	2 630	38	882	750	591	4 891
Pharmacie	947	4	548	247	524	2 270
Polytechnique	20	0	340	0	250	610
Sciences	-	50	665	50	876	1 641
Sciences de l'Éducation	371	15	40	10	251	687
Sciences économiques	2 000	300	200	0	2 000	4 500
Sciences sociales	91	0	5	3	400	499
Total	16 215	816	2981	1263	14 630	35 905

Le tableau ci-dessus nous révèle que les bibliothèques universitaires de Kinshasa comptent trente-cinq mille neuf cent cinq monographies, huit cent seize périodiques en cours, deux mille neuf cent quatre-vingt-un périodiques éteints, mille deux cent soixante-trois thèses et quatorze mille six cent trente mémoires, au regard du rapport établi par le bibliothécaire en chef adjoint chargé des bibliothèques facultaires¹⁰. Si les données des facultés de Droit, d'Agronomie, de Médecine, de Psychologie et de la bibliothèque centrale nous semblent fiables, il est cependant évident que celles relatives aux facultés de Lettres, Polytechnique, des Sciences et d'Économie, ont été sous évaluées. Notons que pour la bibliothèque centrale le chiffre indiqué sur notre tableau n'a pas pris en compte l'ancien stock de cinquante-trois mille volumes (monographies et périodiques) considéré comme obsolète et qui nécessite un désherbage. À titre d'exemple, il est incompréhensible que l'auteur du rapport ne signale aucune monographie pour la faculté des Sciences qui pourtant est la plus ancienne de l'Université de Kinshasa (UNIKIN). Il ne serait donc pas exagéré de proposer à titre d'hypothèse de travail, le nombre de cent mille titres pour l'ensemble de l'université, lorsqu'on prend notamment en compte que, des facultés à grande concentration estudiantine (Médecine, Sciences sociales, Économie et Droit), diplôment respectivement et annuellement près de mille étudiants. À cela s'ajouteraient les apports non négligeables de différentes coopérations bilatérales et multilatérales, qui constituent les sources

⁸CLAVEL, Jean-Pierre (dir.) – *L'Évaluation des bibliothèques universitaires*. Montréal, AUPELF, 1984. 370p.

⁹ Par mémoire, nous entendons le travail de fin de cycle, le mémoire de licence et le mémoire du diplôme d'étude spécialisée (DES)

¹⁰ Rapport activités 2003–2004 par le BCA des bibliothèques facultaires

sûres d'enrichissement et de renouvellement du fonds documentaire de l'Université de Kinshasa (UNIKIN). Face à la demande sociale des chercheurs et des étudiants, même ce fonds proposé est encore en deçà des besoins réels de la communauté universitaire. En effet, si l'on devait tenir compte de la norme de l'Unesco qui fixe le ratio à septante ouvrages par étudiant, l'Université de Kinshasa devrait en réalité posséder au cours de la présente année près d'un million quatre cent mille titres pour ses vingt mille étudiants. On est donc encore bien loin du compte! Notons cependant que l'Université de Kinshasa a connu des périodes fastes en cette matière. En effet, à l'ouverture de l'année académique 1963-1964, le Vice-recteur de l'époque, Monseigneur Martin Bakole déclarait : «Dans ce domaine, les bibliothèques universitaires ont accru leurs ressources avec plus de deux cent dix mille volumes »¹¹. Et en 1970 ce chiffre passait à deux cent septante-deux mille quatre cent treize volumes. Il faudrait sans doute attribuer la situation actuelle de nos bibliothèques, d'une part à la réforme de 1971, qui a permis l'éparpillement du fonds documentaire de l'Université Lovanium dans les autres établissements du pays, et d'autre part, à l'incidence calamiteuse sur le système éducatif congolais de la profonde crise économique qui frappe notre pays depuis les mesures de zairianisation. En 1980, les subsides alloués aux quarante-cinq bibliothèques de l'Université du Zaïre (UNAZA) ne s'élevaient qu'à 500 000 NZ alors que la restauration des étudiants coûtait 90 000 000 NZ à la République. Notons aussi que les agents inciviques et cupides affectés à la bibliothèque et les emprunteurs déloyaux sont aussi à la base de la perte de beaucoup de documents.

Ressources matérielles et Équipement

En dehors de la bibliothèque centrale, de celles de Médecine et de Droit qui possèdent des locaux appropriés pour leur fonctionnement, celles des autres facultés évoluent dans des locaux inadaptés, exigus et non climatisés. Rappelons en passant que les bibliothèques des facultés de Droit, de Médecine et la bibliothèque centrale doivent leur situation actuelle aux appuis des Coopérations belge et française.

Tableau n° 5. Locaux.

Bibliothèques	Superficie/places		Bureaux	Climatisation	Éclairage naturel / électrique
	Superficie	Places/as			
BC	3.795 m ²	348	15	0	I
Agronomie	140 m ²	50	1	0	S
Droit	611 m ²	226	3	S	S
Lettres	120 m ²	35	1	0	S
Médecine	449 m ²	107	4	S	S
Pharmacie	20 m ²	10	0	0	I
Polytechnique	199 m ²	106	1	0	S
Sciences	133 m ²	71	3	0	S
Sciences de l'Éducation	70 m ²	39	1	0	S
Sciences économiques	196 m ²	30	3	0	S
Sciences sociales	22 m ²	8	0	0	I
Total	5.755 m ²	1.030	32	-	-

Légende: 0 = Inexistant, S = Suffisant, I = Insuffisant

Cette même observation est valable pour les équipements et le mobilier. À titre d'exemple, citons le cas de la faculté de Médecine qui a été entièrement restaurée par la Coopération française. Elle a reçu huit PC, des tables et des chaises sans compter la documentation. Celle de droit a reçu d'Avocats sans frontières (ASF/Belgique) : huit tables, cent chaises, trois PC et une photocopieuse. La bibliothèque centrale a reçu dix PC de la Coopération canadienne et toutes les autres bibliothèques ont

¹¹BAKOLE, Martin – *Discours d'ouverture de l'Année académique 1963–1964*. Kinshasa.

reçu chacune un PC du Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF). Les mêmes initiatives sont à relever de la part de la Coopération française pour la faculté des Sciences.

Ressources Financières

Depuis la création de l'Université Lovanium, la bibliothèque disposait d'un budget qui représentait 10 % du budget global de l'Université. Ce crédit destiné à l'achat des livres, des meubles, des fournitures de bureau et à l'abonnement aux revues, était géré par le bibliothécaire en chef. Depuis l'avènement de l'Université du Zaïre (UNAZA), et surtout lors de sa dernière phase, l'ensemble des bibliothèques universitaires du pays ne recevait plus que des fonds insuffisants. Citons à nouveau ici la grande disparité qui existait en 1980 entre les fonds alloués au budget nourriture et ceux alloués au budget bibliothèque. À partir de 1986, les maigres subsides alloués aux bibliothèques universitaires ont purement et simplement été supprimés¹². À l'heure actuelle la plupart des bibliothèques tirent leurs ressources des frais de vente des cartes d'accès, des dons et libéralités ou encore des services rendus aux usagers c'est-à-dire, des ressources propres. Elles sont gérées par les responsables des bibliothèques facultaires sous la supervision des vice-doyens chargés de la recherche.

Fonctionnement

Depuis sa création, l'Université de Kinshasa a fonctionné avec une bibliothèque centrale qui assurait toutes les opérations de la chaîne documentaire (acquisition, traitement, conservation et communication) puisqu'elle possédait les différents départements et équipements nécessaires. Actuellement la bibliothèque centrale fonctionne en autarcie. Les bibliothèques facultaires sont autonomes et chacune d'elle acquiert, traite et gère sa documentation à sa manière selon les moyens dont elle dispose et selon les humeurs de ses autorités. Concernant les acquisitions, les bibliothèques universitaires de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) souffrent de l'incapacité d'acquérir les documents répondant aux besoins de leurs usagers par manque de budget de fonctionnement et des acquisitions. 99 % de ses collections sont constituées grâce à des dons sporadiques, un mode qui ne favorise pas un choix utile ni le remplacement des documents dépassés. Les publications des revues suivantes : Annales des facultés, Cahiers de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales, Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES), sont irrégulières et financées ces dernières années grâce aux Coopérations étrangères. Elles ne sont plus déposées à la bibliothèque centrale, ce qui ne favorise pas les échanges interuniversitaires qui se faisaient à l'époque. Même la restauration de la documentation ne se fait plus, chaque bibliothèque s'occupant de son fonds documentaire. À titre d'exemple, voici l'évolution des acquisitions pour les trois dernières années:

Tableau n° 6. Acquisitions

	B.C	Bibliothèque facultaire/droit	Bibliothèque facultaire/agronomie
2001-2002	-	268	770
2002-2003	415	429	243
2003-2004	11	554	85
2004-2005	-	157	33

Ces acquisitions demeurent encore modestes certes, mais elles traduisent davantage la volonté des animateurs de ces bibliothèques d'ouvrir celles-ci tant soit peu au progrès vertigineux réalisés sans cesse par les sciences modernes.

Le constat actuel en cette matière révèle que la plupart des bibliothèques traitent et rangent leurs documents sans recourir aux documents appropriés en dehors des bibliothèques ayant acquis des volumes de CDD grâce au Projet d'appui à la documentation en République démocratique du Congo (PADOC) de la coopération française. Une telle disharmonie est donc loin de faire des bibliothèques de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) le foyer de traitement coordonné de l'information dans une logique de cohérence et d'efficacité, et ce au grand dam des usagers internes et externes. Le fonds documentaire des bibliothèques de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) est

¹²Tshibangu Tshishiku – *L'Université congolaise : Étapes historiques, situation actuelle et défis à relever*. Kinshasa, Editions universitaires africaines, Agence de coopération culturelle et technique, 1998. 265p.

conservé dans les différents magasins de chaque bibliothèque. Le plus grand est celui de la bibliothèque centrale avec une capacité d'un million de volumes, malheureusement ce magasin situé au sous-sol du bâtiment administratif est aujourd'hui interdit d'accès à cause de l'humidité, de l'obscurité et du manque d'aération. Il s'agit là d'une situation déplorable parce qu'elle prive les chercheurs de l'accès aux immenses trésors légués à notre Alma Mater par l'Université Lovanium.

En dépit de la situation lamentable dans laquelle se trouvent la plupart de ces bibliothèques, elles continuent néanmoins à être exploitées tant bien que mal par les professeurs, les chercheurs et les étudiants, comme le révèlent le nombre d'abonnements pris dans les bibliothèques durant les trois dernières années :

Tableau n° 7. Abonnements

Année académique	Bifac /Droit	Bifac /Agro
2001-2002	983	237
2002-2003	2 001	191
2003-2004	1 930	186
2004-2005	637	37

Cependant, au vu de ce tableau et de l'échantillon représenté, nous constatons que les bibliothèques universitaires ne sont pas très fréquentées par rapport au nombre d'étudiants inscrits pour chaque année académique. Un certain nombre de raisons peuvent expliquer cette situation : la non familiarisation des apprenants à la lecture dès l'école secondaire, le fait que les professeurs privilégient la vente de syllabus et n'incitent pas les étudiants à la recherche, la pauvreté des collections des bibliothèques et l'absence de marketing dans le chef des bibliothécaires. À cela s'ajoutent : la pauvreté de la population estudiantine et l'importance des frais de scolarité, l'absence de bibliographies dans les enseignements pouvant inciter les étudiants à la recherche personnelle, l'absence de travaux pratiques individuels pour la plupart des cours et la sous-qualification du personnel devant animer correctement ces bibliothèques. Enfin, les horaires de cours inadaptés avec ceux d'ouverture et de fermeture des bibliothèques et les difficultés qu'éprouvent les étudiants à faire des recherches résultant d'un manque de maîtrise du cours de méthodes de recherches. Au stade actuel ce système de réseau n'est pas encore formalisé mais quelques échanges d'information et de formation à l'étranger se font avec quelques bibliothèques facultaires et quelques centres de recherche ainsi qu'avec quelques bibliothèques et centres culturels des différentes coopérations de la ville. Cependant les échanges documentaires sont quasi inexistantes. En ce qui concerne le partenariat, la reprise de la coopération a favorisé plusieurs actions positives telles que : l'appui documentaire, l'introduction de l'informatique à l'université, la formation, la réhabilitation des infrastructures,... Nous pouvons rappeler entre autre l'apport remarquable des Coopérations française, belge, canadienne, allemande, suisse, chinoise, sud-africaine,... Parmi les maux qui rongent nos bibliothèques il y a le manque de formation et la sous qualification de ses bibliothécaires. Rappelons qu'en 1995, le Secrétaire général académique honoraire et professeur Lapika Dimonfu avait demandé à tous les doyens et au responsable de la bibliothèque centrale d'envoyer en formation en post-licence en bibliothéconomie à la faculté des Lettres tous les bibliothécaires scientifiques de l'université non formés faute de quoi ils seraient replacés dans l'administration¹³. Malgré cette instruction seulement quatre bibliothécaires suivent cette formation sur alors qu'ils sont quatorze à ne pas avoir été formés. En outre, signalons que dans le cadre de la formation continue, deux bibliothécaires de facultés ont bénéficié des stages de formation à l'étranger et quelques uns suivent des formations de courte durée organisées en ville, notamment par le Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche de Kinshasa (CEDESURK) et par le Projet d'appui à la documentation en République Démocratique du Congo (PADOC). La recherche quant à elle est quasi inexistante faute d'organes de publication, de moyens financiers et de motivation des bibliothécaires dont on déplore l'absence de rapports de collections (analyse et résumés des articles des périodiques, répertoires des thèses et mémoires...).

¹³ Lapika, Dimonfu – *Lettre adressée aux Doyens des facultés*. 1995.

Informatisation

Grâce à la reprise de la coopération, les bibliothèques de Médecine et de Droit ont été complètement restaurées. La première, l'a été avec l'aide de la Coopération française et la seconde, avec celle de l'ASBL Avocats sans frontières de Belgique (ASF/Belgique). Elles ont, en outre, été connectées à l'Internet.

La bibliothèque centrale qui est en pleine réhabilitation par la Coopération belge est déjà connectée sur Internet grâce au don de dix PC de la Coopération canadienne et celle des Sciences est en réflexion grâce à la Coopération française.

Avec l'appui financier de la Commission universitaire pour le développement (CUD) et celui de la Commission permanente du Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF), le projet de mise en réseau des bibliothèques de l'Université de Kinshasa a commencé grâce à l'initiative de madame Makwanza responsable de la bibliothèque de la faculté de Droit. Ce projet est intitulé : « Mise en réseau des bibliothèques universitaires de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) et création des Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) ».

La bibliothèque centrale est censée être la tête et la plaque tournante du service scientifique et documentaire de l'Université. Elle n'assure cependant pas la mission qui lui est dévolue malgré les trente-six agents¹⁴, dont dix-sept bibliothécaires scientifiques, qui y travaillent. La bibliothèque présente un état de délabrement matériel et documentaire avancé. Elle fonctionne en autarcie par rapport aux bibliothèques facultaires alors qu'elle devrait les coordonner vu qu'elle seule possède tous les départements susceptibles d'assurer le traitement documentaire. Elle devrait, en outre, jouer un rôle central dans le cadre de la mise en réseau de l'ensemble des bibliothèques de l'université grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

En réalité, les bibliothèques des différentes facultés fonctionnent de manière autonome, elles dépendent de leurs facultés respectives et ne collaborent avec la centrale, ce qui implique une mauvaise coordination des informations scientifiques. Chacune d'elles enregistre et traite à sa manière la documentation qu'elle a acquise. À cause de ce mode de fonctionnement, la grande partie de l'information scientifique et technique à même de contribuer à la promotion du savoir au sein de notre Alma Mater est thésaurisée et parfois inutilisée, la bibliothèque centrale étant incapable de comptabiliser et d'apprécier ce qu'elle possède réellement. La bibliothèque centrale est aujourd'hui devenue un musée de livres avec un fichier dépassé et non utilisé. Son magasin, non éclairé et non entretenu, est devenu le repère des souris, des serpents et d'autres bêtes, et la documentation qui s'y trouve est livrée à la poussière, à la vermine, à l'humidité et à la destruction.

Les Objectifs visés

Il faut donc contribuer efficacement à la recherche, à l'Université de Kinshasa (UNIKIN), en redonnant à la bibliothèque centrale son image d'antan. Il faut qu'elle redevienne un outil de connaissance et de travail pour le premier cycle, un cadre de perfectionnement de la maîtrise de l'information pour le second et le troisième cycle, et surtout un centre de services coordonnés pour l'ensemble des bibliothèques de l'Université de Kinshasa (UNIKIN). Pour ce faire, les objectifs à atteindre sont la mise en réseau des bibliothèques de l'Université de Kinshasa (UNIKIN), la formation des bibliothécaires et des usagers, l'implantation de centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) dans chaque bibliothèque spécialisée de la bibliothèque universitaire de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) et l'organisation de prêts interbibliothèques.

Les Moyens

Le budget du projet provient de la Commission universitaire au développement (CUD), et la bibliothèque attend l'apport de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) concernant les fonds alloués aux bibliothèques en 2004-2005. La restauration de la bibliothèque centrale est en cours grâce à la

¹⁴ Le bibliothécaire en chef, les deux adjoints, le secrétaire scientifique, les huit chefs de départements, les six scientifiques attachés à ces départements et dix-neuf administratifs

Commission universitaire au développement (CUD). Rappelons, que les bibliothèques des facultés de Droit et de Médecine ont déjà été restaurées, que celle des Sciences est en voie de restauration grâce à la Coopération française, que celle des Lettres et des Sciences humaines est installée dans une salle assez vaste et que les autres bibliothèques sont en train de s'organiser progressivement.

Les Ressources informatiques actuelles de l'Université de Kinshasa (UNIKIN).

La bibliothèque centrale possède treize PC dont dix offrent une connexion Internet, parmi ceux-ci, un se trouve dans le bureau du bibliothécaire en chef et deux sont en panne. La bibliothèque de la faculté de Médecine a huit PC dont deux avec une connexion Internet et celle de la faculté de Droit en possède quatre mais un seul est branché à l'Internet. Le Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF) a distribué à chaque bibliothèque de faculté un PC pour l'encodage, certaines sont reliées au fibre optique à l'exception des bibliothèques d'économie, de sciences sociales, de pharmacie, de médecine et de sciences dont les PC sont toujours réquisitionnés par les doyens. La bibliothèque universitaire de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) compte vingt-huit bibliothécaires scientifiques formés et non formés en attente de recyclage. Si le problème du personnel ne se pose pas, celui de sa mise à niveau bien.

Les Actions ou stratégies à entreprendre (stratégies)

Inventorier les Ressources informatiques des bibliothèques de l'Université de Kinshasa (UNIKIN)

La mise en réseau va renforcer la collaboration entre les bibliothèques des différentes facultés et la bibliothèque centrale. Il faudra inventorier les ressources informatiques actuelles des bibliothèques de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) et calculer le nombre de PC nécessaire en tenant compte du nombre d'étudiants et de la grandeur de chaque bibliothèque. La mise en réseau commencera par l'intranet et la première tâche incombera à l'informaticien qui devra rédiger le processus en « Open sources » pour expliquer le processus aux catalogueurs. Au début de l'informatisation, les indicateurs de traitement du logiciel devront être statiques et les manuels seront indispensables pour suivre les principes directeurs des différentes zones de l'URL. Il faudra consulter les outils disponible en ligne, des normes, des formats et des autorités, grâce par exemple, au site de la Bibliothèque nationale de France (BNF), de la Library of Congress, de l'IFLA, de l'African Bureau for Educational Sciences (ABES), du Système interuniversitaire de documentation (SUDOC),... Tout ceci pour avoir la structure d'une notice en MARC cfr la grille d'analyse venue de l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB).

Répertorier les Compétences en catalogage des bibliothécaires

Les compétences des bibliothécaires en matière de catalogage doivent être évaluées pour que cette fonction de base soit optimale lors de son informatisation. Le catalogage informatisé comporte des champs définis au préalable, les catalogueurs doivent donc être formés. Le catalogage idéal est celui de la Bibliothèque nationale de France (BNF) et les ISBD du catalogage et des ressources électroniques sont mis à jour progressivement et peuvent être téléchargés gratuitement. Pour que le traitement soit homogène, une politique de catalogage devra être définie. À l'Université de Kinshasa (UNIKIN), le service de catalogage est organisé avec des catalogueurs polyvalents par facultés. Si les champs ont déjà été définis, il faudra tenir compte de la polyvalence des catalogueurs en définissant thématiquement le travail par monographies, thèses, mémoires, et périodiques, et définir des règles internes de traitement. Tout ceci est obligatoire car chaque catalogueur doit pouvoir identifier et décrire physiquement le document, en faire une description allégée et constituer un catalogue. Pour la qualité et la cohérence du catalogue, il faut établir une politique de contrôle du catalogage et uniformiser la gestion des accès en consultant d'autres catalogues, ce qui permettra à long terme la réalisation d'autres outils à partir du catalogue de la bibliothèque.

Organiser un service de formation continue

Le rôle d'une bibliothèque universitaire est de fournir l'information documentaire pour les besoins de l'enseignement, de la recherche et de la société. Pour rendre ce service à la société, les bibliothécaires se doivent d'organiser un service de formation pour les bibliothécaires, d'abord et pour les usagers, ensuite, qu'ils soient enseignants, étudiants ou chercheurs. À l'Université de Kinshasa (UNIKIN), les bibliothécaires sont organisés en commission de formation. Ces commissions de formation doivent être dynamisées pour que les bibliothécaires maîtrisent toutes les techniques bibliothéconomiques de base, l'informatique et, particulièrement, l'informatique documentaire. Ces formations permettront, ensuite, l'initiation et la formation des usagers aux nouvelles technologies de l'information et à la recherche documentaire, c'est-à-dire : l'utilisation du catalogue de la bibliothèque et des bases de données en ligne, la recherche documentaire sur Internet, par exemple, comment utiliser Google, Yahoo et autres. Chaque usager doit être initié dès le début – pour les étudiants dès leur inscription à l'université – à identifier les documents primaires les plus appropriés que sont : les bibliographies, les monographies, les manuels, les thèses, et les mémoires, à choisir les outils de recherche les plus adéquats parmi les catalogues, les bases de sommaires, les bibliographies analytiques et l'Internet. Les bibliothécaires doivent leur apprendre à pouvoir répondre aux questions suivantes : que cherchez-vous ? Un livre ? Une thèse ? Un mémoire ? Un titre de revue ? Une carte ? Leur apprendre la stratégie de recherche dans tous les catalogues et sur Internet, c'est-à-dire, utiliser les vrais mots clés, faire bon usage des opérateurs booléens et des troncatures. Pour cela chaque bibliothèque de faculté doit disposer d'une salle de formation, comme c'est déjà le cas à la bibliothèque de Droit. Il faut aussi créer des Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) qui auront pour mission de constituer un réseau documentaire organisé par discipline et des bibliothèques spécialisées dans la recherche. Ces Centres se chargeront aussi d'acquérir, de traiter et de conserver la documentation, notamment étrangère, et d'acquérir systématiquement les publications locales.

Concrètement, à l'Université de Kinshasa (UNIKIN), pour que tout ceci soit bien coordonné et pour définir la politique générale des bibliothèques, on a pensé relancer le Conseil des bibliothèques. Pour mener à bien ce projet, les bibliothécaires collaborer avec les autorités académiques et des facultés pour arriver à un terrain d'entente. Le rôle de la bibliothèque centrale sera redéfini : elle servira de référence pour le premier cycle et les bibliothèques des facultés garderont la spécialité et l'initiative des contacts avec les partenaires qu'elles ont déjà. Vu que l'allocation d'un budget par l'État est assez incertain, les autorités académiques, la coordination des étudiants et les associations en coopération à l'Université de Kinshasa (UNIKIN) devront y suppléer en accordant à chaque bibliothèque facultaire au moins un pourcentage par étudiant et par faculté pour ses acquisitions. Il s'agit d'une question d'organisation mais aussi d'honneur, car on ne peut pas seulement compter sur les partenaires. Les Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) constitueront un réseau documentaire des bibliothèques spécialisées chargées d'acquérir et de mettre à la disposition de la communauté nationale des chercheurs, la documentation spécialisée dans leurs domaines de référence. Leur but premier en matière de documentation est d'approcher l'exhaustivité d'un champ disciplinaire donné grâce à la récolte de documentation, notamment étrangère, sur quelque support que ce soit. Dans cette optique, il s'agit d'abord d'un service pour les enseignants-chercheurs, les chercheurs, les doctorants, les étudiants des diplômes d'études spécialisées et des licences. À l'Université de Kinshasa (UNIKIN), le support papier sera combiné avec les bases de données en ligne non payantes.

Prêts Interbibliothèques

À long terme nous organiserons les prêts interbibliothèques une fois que toutes les bibliothèques seront reliées au progiciel Koha. Il a été développé en Belgique et recommandé par le Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF).

Les Intervenants

Nous pensons réaliser ce projet avec toutes les coopérations qui sont déjà en collaboration avec nous, à savoir :

- la Coopération belge – initiatrice du projet – via :

- la Commission universitaire au développement (CUD) qui a déjà par le canal du Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF), fourni à chaque bibliothèque facultaire et à la bibliothèque centrale un PC pour l'encodage
- le Vlaamse Interuniversitaire Raad (VLIR) qui est prêt à intervenir à condition que la bibliothèque centrale coordonne toutes les bibliothèques
- la Coopération canadienne qui a déjà remis douze PC à la bibliothèque centrale pour ses services et départements
- la Coopération française via :
 - Le Projet d'appui à la documentation en République Démocratique du Congo (PADOC) qui fournit régulièrement la documentation aux bibliothèques de l'Université de Kinshasa (UNIKIN). Il a aussi organisé des formations de recyclage en bibliothéconomie à l'intention de tous les bibliothécaires de la ville de Kinshasa, a réfectionné et fourni plus de dix PC à la bibliothèque de Médecine ainsi qu'une malle de plus de 500 titres neufs sur la médecine. À présent, il vient d'octroyer une bourse au chef du projet pour un stage en France et est en train de réhabiliter la bibliothèque des Sciences
- les Coopérations suisse et sud-africaine
- la Coopération suédoise
- La Banque mondiale qui a déjà demandé et obtenu de chaque faculté l'état de ses besoins en matériels et en documentation
- l'African Unification Front (AUF) qui fournit déjà régulièrement nos bibliothèques en documentation
- le Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche de Kinshasa (CEDESURK) grâce à ses 8 000 périodiques en ligne
- l'Université de Kinshasa elle-même qui doit budgétiser ses bibliothèques à travers les mécanismes internes

Les Bénéficiaires

La communauté universitaire, c'est-à-dire, les membres du corps académique et scientifique, les étudiants et les chercheurs.

Les Résultats attendus

Ils peuvent être résumés en trois points :

- Doter l'Université des bibliothèques techniquement organisées et d'un personnel technique formé d'un haut niveau
- Donner aux utilisateurs le sens des responsabilités dans la gestion du fonds documentaire
- Faire de la bibliothèque l'outil indispensable de la recherche à l'Université et faire de l'Université l'outil indispensable au développement du pays

Solutions pratiques et Recommandations

Pour redynamiser les bibliothèques de l'Université de Kinshasa, appuyer efficacement toutes les coopérations qui nous soutiennent et pour que nous soyons au niveau exigé par l'évolution de la science, nous recommandons aux autorités ce qui suit :

Les Infrastructures

- Fournir des efforts pour que la réfection des locaux commencée dans les bibliothèques de Droit, de Médecine, de Sciences, à la bibliothèque centrale et à l'Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES) se poursuivent dans les autres bibliothèques
- Réhabiliter le magasin de la bibliothèque, la salle Congo, en constituant une réserve précieuse sur les fonds anciens de la République

- Pour éviter de perdre les données encodées en réseau par une décision rectorale, demander aux exploitants privés de ne plus occuper les locaux de l'université. L'électricité pourra aussi de cette manière être stabilisée
- Enfin, chaque faculté doit mettre à la disposition de sa bibliothèque une salle de formation avec un nombre suffisant de PC

Les Ressources Humaines

Si les bibliothèques universitaires de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) se portent mal, c'est avant tout à cause d'un problème d'ordre humain. Il est nécessaire que les autorités mettent en place une équipe dirigeante compétente, efficace et disponible, capable de mettre le personnel de la bibliothèque réellement au travail et capable de mener une politique axée sur les bibliothèques pour qu'elles soient réellement un outil indispensable à l'enseignement et à la recherche. Les candidats au poste de responsable de bibliothèque devront être sélectionnés suivant leurs compétences et leurs qualifications en accord avec le bibliothécaire en chef, le doyen et le Conseil des bibliothèques. La création d'un bureau des ressources humaines pour mieux orienter les engagements à l'Université de Kinshasa (UNIKIN) en général et à la bibliothèque universitaire en particulier s'impose. Ce service des ressources humaines doit être organisé au sein de l'administration centrale et aura comme seuls critères d'engagement : les compétences et la qualité. Les nouveaux engagés donneront un souffle nouveau au sein du personnel et une formation en bibliothéconomie sera obligatoire pour les bibliothécaires déjà en place. Un niveau de graduat, au moins, sera exigé pour les administratifs engagés à court terme. Pour les bibliothécaires-documentalistes, une licence dans la spécialité de la faculté sera exigée. En outre, il faut engager des jeunes documentalistes diplômés qui, selon leur âge, pourront bénéficier des formations de la Commission universitaire au développement (CUD) ou d'une autre Coopération. Il reviendra au Service des ressources humaines de définir l'âge, les missions, les compétences, les qualités et les activités nécessaires pour chaque fonction universitaire en général et de la bibliothèque en particulier. Le personnel des bibliothèques sera regroupé dans un cadre unique permettant une gestion optimale des effectifs et des compétences, ce qui créera un esprit d'équipe favorable à la communication, à la compétition professionnelle. Enfin, il faudra adjoindre aux responsables des bibliothèques des facultés, des bibliothécaires-documentalistes et des informaticiens, de préférence suivant les spécialités des facultés.

Les Ressources documentaires

Maintenir des sites Internet ciblés sur les ressources documentaires concernant les spécialités de chaque faculté.

Les Ressources financières

Nulle part, il n'est possible de concevoir une bibliothèque sans budget. En cette matière, il faut :

- Maîtriser la gestion administrative et financière de la bibliothèque
- Créer un fonds pour les acquisitions avec un pourcentage sur les fonds des frais académiques
- Octroyer aux bibliothèques des budgets ordinaires annuels conséquents
- Dans le cadre de leur possibilité financière, les facultés s'efforceront de soutenir des bibliothèques par des transferts supplémentaires
- La totalité des ressources sera à la disposition exclusive de la bibliothèque
- Rendre obligatoire l'abonnement à la bibliothèque de tout étudiant de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) et fixer un taux pour les frais à payer dès l'inscription à l'université. La totalité de ces ressources sera à la disposition exclusive de la bibliothèque
- Que les autorités politiques du pays allouent à la Bibliothèque Universitaire (BU) un budget de fonctionnement pour la construction ou la réfection de bâtiments, pour l'achat d'ouvrages et de mobilier ainsi que pour l'entretien des bibliothèques

Administration

- Redynamiser la bibliothèque centrale et assouplir la structure de sa gestion en reprenant les départements de départ : acquisition, catalogage, périodique, référence et circulation et enfin analyse et dépouillement

- Créer un conseil de bibliothèque ou redynamiser ce qui existait déjà pour initier le service de formation et le service polyvalent de catalogage afin de gérer tous les problèmes concernant les bibliothèques
- Que le bibliothécaire en chef exige des rapports d'activités de la part des bibliothécaires à la fin de l'année académique pour se rendre réellement compte du travail effectué ainsi que de leur participation à l'animation et à la formation en bibliothéconomie organisées dans la ville de Kinshasa
- Les bibliothèques de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) représentées par le Bibliothécaire en chef et les responsables des bibliothèques facultaires ainsi que par ceux des centres de recherche doivent garantir à l'université les services de base suivants : l'ouverture de la bibliothèque durant toute l'année sauf les jours fériés et arrêtés conventionnellement et lors des fermetures occasionnelles pour l'inventaire, l'accueil et l'inscription des lecteurs

Acquisition

Pour l'acquisition des ouvrages, des périodiques et des produits électroniques :

- Créer des Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) pour des acquisitions spécialisées avec un pourcentage de frais en provenance des étudiants
- Insister auprès des coopérations étrangères pour que les acquisitions soient orientées par les bibliothèques facultaires afin d'éviter les doubles achats et les documents vétustes

Traitement

- Traiter et contrôler régulièrement la documentation acquise ainsi que la qualité du catalogage et des fichiers d'autorité
- Le traitement consiste en : le catalogage, la classification, l'indexation et l'équipement des ouvrages, des périodiques et des produits électroniques acquis ainsi que des mémoires et des thèses

Conservation

Conserver les ouvrages et les périodiques acquis par la bibliothèque en fonction de leur pertinence et de la place disponible dans la bibliothèque et dans sa réserve

Communication

- Harmoniser les règlements et les conditions de prêts et d'accès dans les bibliothèques universitaires
- L'autorité de l'université doit grouper les doyens de facultés, le bibliothécaire en chef et les responsables des bibliothèques facultaires et des centres de recherche pour recréer un climat d'entente et d'harmonie entre ces deux corps. Appelés à collaborer pour l'édification de l'université, le corps professoral comprendra mieux de cette manière l'importance de la bibliothèque dans une université

Formation et Recherche

- Renforcer les services de proximité en développant dans chaque bibliothèque, en particulier, la formation des lecteurs à la recherche documentaire
- Chaque faculté devra mettre à la disposition de la bibliothèque une salle de formation avec un nombre suffisant de PC et renforcer les services de proximité
- les bibliothèques et factorielles resteront proches des usagers, une proximité géographique pour le fonds physique et une proximité disciplinaire du personnel qui adaptera son service aux spécificités locales en se perfectionnant dans les outils spécialisés
- Exiger des doyens qu'ils déposent les PC, dans du Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF) aux différentes bibliothèques, dans les meilleurs délais
- Chaque faculté devra faire appel à la bibliothèque pour intervenir dans le cadre des cours orientés vers la recherche documentaire et bibliographique. La faculté doit reconnaître

l'importance d'une telle formation et doit s'efforcer d'organiser les horaires des cours de façon à ce que chaque étudiant puisse bénéficier obligatoirement d'une telle formation

- Chaque responsable de bibliothèque facultaire verra avec son vde comment établir le contenu du volume horaire des cours d'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et de la recherche documentaire
- Comme la formation des utilisateurs est considérée comme une des fonctions prioritaires de la bibliothèque, la guidance et la formation des lecteurs aura lieu selon les modalités suivantes :
 - o bureau de guidance
 - o initiation à la bibliothèque et au catalogue de l'Université de Kinshasa (UNIKIN)
 - o utilisation des bases de données et recherche documentaire

Informatisation

- Doter toutes les bibliothèques universitaires de l'instrument informatique et les connecter toutes aux fibres optiques
- Que toutes les dix-neuf bibliothèques de l'université puissent être dotées de l'instrument informatique et soient connectées aux fibres optiques
- Qu'il y ait plus de rapports et d'échanges entre les bibliothèques
- Il faut qu'il y ait une collaboration entre les doyens et les bibliothécaires afin de faciliter la mise en réseau en cours dans les bibliothèques

Conclusion

À travers cet exposé, nous avons voulu relever les différents maux qui rongent nos bibliothèques universitaires. Compte tenu des normes de l'Unesco et du bon sens, nous avons essayé d'émettre quelques suggestions à l'endroit de l'autorité universitaire et gouvernementale. Notre plus grand souhait est qu'à l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication, il y ait aussi à l'Université de Kinshasa des bibliothécaires modernes. Contrairement à ceux d'hier, les bibliothécaires d'aujourd'hui, se doivent d'exercer un métier qui allie l'informatique à la bibliothéconomie. En effet, comme le déclarent G. Brunel et S. Lafont : « Le métier de bibliothécaire et du documentaliste devra s'adapter au développement des technologies de l'information, connaître leur fonctionnement et leurs limites, à la fois comme utilisateurs de services d'information, fournis par les organismes extérieurs et comme producteurs d'information à l'intérieur de leurs organismes respectifs »¹⁵. De même qu'il n'est pas nécessaire d'être électricien pour utiliser l'électricité, il n'est pas non plus nécessaire d'être informaticien pour utiliser l'informatique, mais un minimum de notions sur l'informatique documentaire est utile pour décider d'une acquisition de matériel ou de logiciel, pour développer une application ou prévoir un budget, pour décider d'implanter un réseau documentaire local,... C'est à ce minimum que nous convions tous ceux qui sont appelés à exercer le métier de bibliothécaire et de documentaliste. Enfin, il est démontré aujourd'hui que le meilleur investissement dans tous les pays du monde passe par l'éducation et la formation. Une meilleure gestion des bibliothèques universitaires représenterait cet atout à tout programme d'enseignement et de recherche de qualité. C'est à cette condition que l'on pourra tirer la bibliothèque de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) de son actuelle situation de délabrement.

¹⁵ BRUNEL, Geneviève et LAFONT S. – *Les Technologies de l'information*. Toulouse : Puf, 1990 (Techniques vivantes). 240 p.